

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales

CM 2026-068 Compte-rendu de la délégation générale du Conseil municipal au maire – Information

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre de la délégation générale du Conseil municipal au maire, à savoir :

- Décision n°2026-12 du 24/08/2026 : Passation d'un marché transitoire relatif à l'approvisionnement et à la livraison de fournitures scolaires destinées aux écoles publiques de la commune, attribué à la société LACOSTE Dactyl Bureau & Ecole. Le montant maximal du marché est fixé à 4000,00 € HT pour une durée de 2 mois à compter de sa notification.
- Décision n°2026-13 du 04/09/2026 : Autorisation de mandats spéciaux que les membres du Conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du présent code (article L.2122-22 31)

CM 2026-069 Modification du règlement intérieur du Conseil municipal

Le Conseil municipal, à l'unanimité a approuvé la modification du règlement intérieur du Conseil municipal.

CM 2026-070 Point sur la rentrée scolaire 2026-2027 - Information

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation faite en conseil municipal.

CM 2026-071 Verdissement des cours d'écoles

Le Conseil municipal à l'unanimité, a pris connaissance de la présentation faite en conseil municipal, de l'avancement du projet et de l'enveloppe de 55 000 € HT, et a valider la poursuite de la démarche et autoriser le maire à solliciter des subventions.

CM 2026-072 Répartition intercommunale des charges de fonctionnement 2026-2027

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe de cette participation. Montant : 843 € / élève.

CM 2026-073 Participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte Thérèse 2026-2027

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé le montant de la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement de l'école Sainte-Thérèse pour l'année scolaire 2026 – 2027. Le montant de cette participation s'établit à 239 412 €.

CM 2026-074 Initiation à la langue Bretonne

Le Conseil municipal, a l'unanimité approuve le nombre de classes participantes ainsi que le budget alloué à la mise en œuvre de ce programme. Le montant de cette participation s'établit à 3800 €.

CM 2026-075 Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création de 14 postes d'agents recenseurs et d'un suppléant et les modalités de rémunération de ces agents.

CM 2026-076 Budget principal 2026 – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, par 25 voix pour (« Guilers dynamique » et « Pour Guilers, une énergie nouvelle ») et 4 abstentions (« Ensemble pour Guilers ») a approuvé la décision modificative n°1 au budget principal 2026 tel que mentionné dans la délibération, a pris acte que la décision modificative porte la section d'investissement à 4 712 687,21 €, et que le budget principal 2026, toutes sections confondues, se porte donc à 12 296 587,21 € en dépenses et en recettes, et a autorisé M. le Maire, ou l' élu délégué, à signer toutes pièces à intervenir.

CM 2026-077 Adhésion des Cantines du Ponant SPL et de la Régie d'Équipement Musiques Actuelles de Brest Métropole – La Carène au groupement de commandes permanent pour les besoins récurrents

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé ces adhésions et la convention de groupement de commandes et a autorisé M. le Maire, ou l' élu délégué, à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

CM 2026-078 Convention financière relative au dispositif métropolitain d'adaptation des logements privés au vieillissement et au handicap

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la participation annuelle pour la commune de Guilers s'élevant à 1 894 €, et a autorisé M. le Maire, ou l' élu délégué, à signer cette convention.

CM 2026-079 Acquisition d'une emprise foncière – Impasse de Kevrell

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions énoncées dans la délibération, a autorisé l'acquisition de ce terrain, situé Impasse de Kevrell, issu de la parcelle cadastrée A n° 2836, d'une surface totale de 24 m², au prix de 120 €, les frais afférents

à cette transaction étant à la charge de la Commune, et a autorisé Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération.

CM 2026-080 Cession emprises foncières – Impasse de Kevrell

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions énoncées dans la délibération, a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération.

CM 2026-081 Cession d'un chemin communal – Lieudit Castlemein

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les dispositions énoncées dans la délibération, a autorisé Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la délibération.

CM 2026-082 Dénomination des voies dans la Z.A.E de Kérébars

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la dénomination des voies restant à dénommer

- Voie A : rue Jacqueline Ferrand
- Voie B : rue Sébastienne Guyot

CM 2026-083 Tarification de l'édition 2026 du Festival « Les Mains En l'Air »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé la tarification des spectacles programmés par la Ville de Guilers pour la 9^{ème} édition du Festival « Les Mains En l'Air ».

CM 2026-084 Festival Destrock 2026 – Convention de partenariat avec l'association Destrock

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2026-085 Festival « Ça bruisse, la bande son au cinéma » - Convention de partenariat avec le cinéma Le Bretagne

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2026-086 Renouvellement de commission intercommunale d'accessibilité (CIA) – Mandat 2026-2032

Le Conseil municipal, par 25 voix pour (« Guilers dynamique » et « Pour Guilers, une énergie nouvelle ») et 4 abstentions (« Ensemble pour Guilers »), a validé les termes de la convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

CM 2026-087 DON – Soutien à la Gironde

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de contribuer à soutenir les communes impactées dans la mesure de ses capacités, et faire un don d'un montant de 1 500 € à la protection civile, et a autorisé Monsieur le Maire à signer tout document y afférent. Cette dépense sera inscrite au budget 2026